



Acte de poursuite et acte de citation

Par Nicolamong

Bonjour,
je m'appelle Nicola et je suis un étudiant italien en langue française. Je suis en train de étudier des noms composés juridiques et je n'ai pas bien compris la différence (s'il y en a une) entre "acte de poursuite" et "acte de citation".
Est-ce qu vous pourriez m'éclaircir les idées, s'il vous plait?

un très grand merci à tous !!!!